



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.779

OBJET : AIDES AUX VACANCES 2010 AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/07/10

RAPPORTEUR : M. Gérard GERACI

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : AIDES AUX VACANCES 2010 AUX PERSONNES HANDICAPÉES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien financier aux familles aixoises pour les aider à couvrir le surcoût lié au handicap pour leur départ en vacances.

Pour respecter au mieux les procédures administratives, la poursuite de cette action doit être validée en Conseil Municipal.

Le surcoût est composé soit des frais d'auxiliaires de vie pour un départ autonome (séjours agréés Jeunesse et Sport), soit de frais de garde spécifique pour un séjour en famille encadré.

L'attribution est décidée au vu des critères cumulés suivants : reconnaissance du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.13), justification du surcoût, ressources familiales.

Le paiement est réalisé sur présentation des factures des organismes d'accueil.

La ligne budgétaire **92521 6288 1404** abondée à hauteur de 1 448 euros (mille quatre cent quarante huit euros) permet de participer à ces départs en vacances.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de reconduire le programme d'actions liées aux aides aux vacances des personnes handicapées

DIRE que la dépense d'un montant de 1 448 euros (mille quatre cent quarante-huit euros) sera imputée sur la ligne **92521 6288 1404**(personnes handicapées) qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.779 - AIDES AUX VACANCES 2010 AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**